

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance de janvier 2009

Présents :

F.Dalongeville, P. Bellonnet, V. Joly, A. Szlachta, S. Derriche, P. Lamoureux, D. Herbain, L. Desmet, Laurence Cohen-Carraud.

Excusés : F. Meunier, J-P Nuyttens

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/01/2009

Le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h45.

1 .Projet d'adhésion à l'EPFLO

Le maire apporte les compléments d'informations demandés par le conseil afin de lui permettre de mieux comprendre l'intérêt d'adhérer à la structure départementale intitulé l'EPFLO. Au préalable, le maire indique qu'il trouve regrettable qu'aucun des conseillers municipaux ne soit venu à la réunion en mairie organisée avec le responsable départemental de l'EPFLO et la représentante de l'Opac. Dans le cas qui nous concerne, le projet d'acquisition du presbytère serait ainsi porté par l'EPFL après la signature d'une convention avec la commune. Par la suite, un partenariat serait signé avec l'Opac par exemple qui réaliserait les travaux en relation étroite avec la commune. Un bail emphytéotique serait signé entre l'organisme et la commune afin que le bâtiment reste dans le giron municipal.

Pour adhérer à cette structure, la²participation municipale prend la forme d'une nouvelle ligne d'imposition dont le montant en moyenne s'établit à 10 euros par an par foyer fiscal. Cette participation varie en fonction de la taxe d'habitation et du foncier non bâti.

Après discussions, le conseil municipal décide d'adhérer à l'unanimité à l'EPFLO.

2.Point sur les travaux

Les travaux touchent à leur fin. Les trottoirs ont été réalisés récemment. Les derniers éléments de l'éclairage public ont été installés il y a quelque jours. Concernant la cantine, quelques points restent encore à réaliser, notamment la protection sur le toit plat, le changement de quelques éléments dans la salle des petits. Le maire indique également que les luminaires ont été changés dans le préau de l'école.

Concernant l'éclairage public, le maire indique qu'il a demandé à l'entreprise ETDE d'établir un devis pour changer un certain nombre de lumière dans la commune.

3.Les vidanges sauvages

Le maire indique au conseil qu'il compte de nouveau intervenir auprès des habitants d'Auger dont l'assainissement est défectueux et qui utilisent la rue comme un déversoir supplémentaire. Un courrier leur sera adressé précisant les devoirs qui leur incombent dans ce domaine et les conséquences qu'ils encourent s'ils ne les respectent pas. Si aucune mesure n'est envisagée par les habitants concernés, le maire prendra toutes les dispositions établies dans le cadre de la police de l'eau.

Le Maire

Le Secrétaire

Les membres du Conseil Municipal